



**STRIKE FIRST
CORPORATION**



MANUEL D'ENTRETIEN (v1)

UL/ULC

EXTINCTEURS PORTATIFS À EAU À PRESSION STOCKÉE

Modèle : SF-PW250/WBDL-PW250

MISE EN GARDE

- NE PAS UTILISER CET EXTINCTEUR SUR LES FEUX DE CLASSE C (ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION), B (LIQUIDES INFLAMMABLES) OU D.
- PROTÉGER CONTRE LE GEL

Tous les extincteurs doivent être installés, inspectés et maintenus en conformité avec l'édition 2007 de la norme NFPA 10 (« Standard for Portable Fire Extinguishers ») de la National Fire Protection Association et avec les autorités locales ayant juridiction.

Lorsqu'une installation, une inspection ou une maintenance est nécessaire, Strike First Corporation recommande fortement que la tâche soit effectuée par du personnel certifié NFPA 10 (2007). Les extincteurs sont des appareils sous pression et doivent être traités avec respect et manipulés avec précaution. Ils sont des dispositifs mécaniques qui nécessitent une maintenance périodique pour être prêts à fonctionner correctement et en toute sécurité.

Strike First Corporation offre des pièces d'origine pour assurer une maintenance adéquate. Substituer les pièces d'origine par d'autres pièces annule la garantie Strike First ainsi que les certifications UL et ULC. **NE PAS SUBSTITUER LES PIÈCES D'ORIGINE PAR D'AUTRES PIÈCES.**

Strike First Corporation ne fait pas l'entretien, la maintenance ou la recharge des extincteurs. Ce manuel est publié comme un guide pour aider le personnel d'entretien qualifié à procéder à l'inspection, la maintenance et la recharge des extincteurs Strike First seulement. **Ce manuel d'entretien doit être utilisé en conjonction avec les listes de pièces/pictogrammes appropriées pour chaque unité qui subit une maintenance.** Aucun manuel d'entretien ne peut prévoir toutes les défaillances possibles qui peuvent être rencontrées lors de l'entretien des extincteurs. En raison de la possibilité que des procédures d'entretien antérieures effectuées sur cet appareil aient été mal faites, il est extrêmement important que toutes les mises en garde, toutes les remarques et tous les avertissements contenus dans ce manuel soient observés attentivement. Le non-respect de ces instructions peut entraîner des blessures graves.

Strike First Corporation n'assume aucune responsabilité pour l'entretien, la maintenance ou la recharge des extincteurs en publiant ce manuel d'entretien.

Veillez vous référer à tous les éléments suivants pour obtenir des instructions d'installation sur les extincteurs portatifs Strike First :

1. Le manuel du propriétaire – fourni avec l'appareil
2. L'édition 2007 de la norme NFPA 10 « Standard for Portable Fire Extinguishers »
3. Les autorités locales ayant juridiction

Veillez vous référer à un ou à tous les éléments suivants pour obtenir des instructions d'utilisation sur les extincteurs portatifs Strike First :

1. La plaque signalétique/l'étiquette de l'extincteur
2. Le manuel du propriétaire – fourni avec l'appareil
3. L'édition 2007 de la norme NFPA 10 « Standard for Portable Fire Extinguishers »
4. Votre distributeur Strike First local autorisé

MISE EN GARDE : PORTEZ TOUJOURS DES LUNETTES DE PROTECTION LORS DE L'ENTRETIEN DES EXTINCTEURS PRESSURISÉS.

ATTENTION : LES PERSONNES QUI AURONT À UTILISER CET EXTINCTEUR DEVRAIENT ÊTRE FORMÉES POUR LANCER SON FONCTIONNEMENT ET POUR LA BONNE TECHNIQUE DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES.

RECHARGEZ LES EXTINCTEURS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION

INSPECTION* (réf. 7.2 – NFPA 10, 2007)

Les procédures d'inspection décrites ci-dessous peuvent ne pas être suffisantes pour toutes les juridictions ou emplacements et doivent être utilisées en conjonction avec l'édition 2007 de la norme NFPA 10 « Standard for Portable Fire Extinguishers ».

Les extincteurs doivent être inspectés manuellement lors de leur première mise en service. L'inspection vise à obtenir une assurance raisonnable que l'extincteur est complètement chargé et fonctionnel. Ceci est fait en vérifiant qu'il est à sa place désignée, qu'il n'a pas été actionné ou altéré et qu'il n'y a aucun dommage physique apparent ou aucune condition pouvant empêcher son fonctionnement.

MISE EN GARDE : SI UN EXTINCTEUR MONTRE DES SIGNES DE CORROSION OU DE DOMMAGE MÉCANIQUE, IL DOIT ÊTRE SOUMIS À UN TEST DE PRESSION HYDROSTATIQUE OU REMPLACÉ PAR MESURE DE SÉCURITÉ.

PROCÉDURE D'INSPECTION PÉRIODIQUE

(Mensuellement ou plus souvent si les circonstances l'exigent)

L'inspection périodique des extincteurs doit comprendre une vérification d'au moins les éléments suivants :

1. En position dans l'endroit désigné
2. Aucune obstruction n'empêche l'accès ou ne restreint la visibilité
3. Semble plein par son poids lorsqu'il est soulevé
4. Le sceau et les indicateurs d'altération ne sont pas cassés ou manquants
5. Le mode d'emploi qui se trouve sur la plaque signalétique est lisible et tourné vers l'extérieur
6. La présence de dommages physiques évidents, de corrosion, de fuite ou d'obstruction du tuyau et/ou de la buse.
7. Le manomètre se trouve dans la « zone verte » utilisable.

MAINTENANCE (réf. 7.2 et 7.3 – NFPA 10, 2007)

La maintenance, la réparation et le rechargement doivent être effectués par des personnes formées et certifiées ayant à leur disposition le manuel de réparation approprié, les types d'outils appropriés, les matériaux de recharge, les lubrifiants et les pièces de rechange d'origine Strike First.

Les extincteurs doivent être soumis à un entretien à des intervalles ne dépassant pas 1 an, lors du test hydrostatique ou lorsque cela est spécifiquement indiqué par une inspection. Les extincteurs mis hors service pour une procédure de maintenance ou une recharge doivent être remplacés par des extincteurs de recharge du même type et d'une classification au moins égale.

PROCÉDURE DE MAINTENANCE

1. Nettoyez l'extincteur pour enlever la saleté, la graisse ou les matières étrangères. **Évitez d'utiliser des solvants dans la zone adjacente au manomètre. Cela pourrait endommager la surface du cadran en plastique.** Assurez-vous que la plaque signalétique d'instruction et l'homologation UL/ULC sont solidement fixées et lisibles. Inspectez la bouteille pour des signes de corrosion ou d'abrasion et la présence de bosses. Si une de ces conditions est détectée ou si vous doutez de l'intégrité de la bouteille, effectuez un test hydrostatique à la pression de test en usine en utilisant la méthode pression d'épreuve et une cage de protection appropriée, conformément à la brochure C-1 du CGA et à l'édition 2007 de la brochure n° 10 « Standard for Portable Fire Extinguishers » de la National Fire Protection Association (NFPA).
2. Inspectez l'extincteur et remplacez les pièces endommagées, manquantes ou corrodées et les pièces qui remplacent des pièces d'origine. Seules les pièces de rechange d'origine sont approuvées pour une utilisation sur les extincteurs Strike First.
3. Pesez l'extincteur. Le poids de l'extincteur DOIT tomber dans les limites de tolérance (+/-) pour le poids total chargé inscrites dans la section « MAINTENANCE » sur l'étiquette. Tout extincteur dont le poids n'entre pas dans les limites de tolérance doit être correctement rechargé.
4. Vérifiez la date de fabrication estampée sur la boucle d'accrochage ou la date du dernier test hydrostatique indiquée sur l'étiquette apposée sur l'extincteur. La bouteille doit subir un test hydrostatique tous les 5 ans pour tester la pression indiquée sur la plaque signalétique. **Rechargez avec de l'eau potable après le test hydrostatique.**
5. Inspectez le manomètre pour la présence de dommages. Dépressurisez la bouteille et remplacez-le si nécessaire. Si l'indicateur du manomètre est sous le mot « RECHARGE » en vert, cela peut indiquer une fuite ou une décharge. Si l'indicateur de pression est au-dessus du mot « OVERCHARGED » en vert, cela peut indiquer une jauge défectueuse, un excès d'azote ou un excès d'air. Dépressurisez la bouteille et suivez les instructions de recharge dans les deux cas.
6. Vérifiez la goupille (de verrouillage) pour vous assurer de sa liberté de mouvement. Remplacez-la si elle est tordue ou si son retrait semble difficile.
7. Vérifiez le levier de décharge et ses rivets pour vous assurer de sa liberté de mouvement. Inspectez la poignée de transport et ses rivets pour vous assurer de leur bonne installation. Si l'un ou l'autre de ces éléments est endommagé, remplacez-le avec des pièces d'origine de Strike First.
8. Retirez l'assemblage du tuyau et inspectez l'intérieur du corps de la soupape pour la présence de dommages. Remplacez le tuyau s'il est coupé ou fissuré ou encore si les raccords filetés sont endommagés. Soufflez de l'air à travers les assemblages du tuyau et de la buse avec de l'air ou de l'azote à une pression de 50 psi (345 kPa) ou moins pour vous assurer que le passage est libre de tout corps étranger.
9. Inspectez l'assemblage de la soupape pour la présence de corrosion ou de dommages. Le retrait de la soupape et/ou le remplacement de pièces de la soupape doivent être effectués uniquement après la décharge complète du contenu de la bouteille.
10. Réinstallez l'assemblage du tuyau dans le corps de la soupape. Serrez-le à la main seulement.
11. Installez un nouveau sceau anti-altération et consignez les données d'entretien sur l'étiquette d'inspection de l'extincteur.
12. Installez l'extincteur sur son support mural à l'emplacement approprié. Vérifiez si l'ajustement est approprié – remplacez le support si nécessaire.

PROCÉDURE DE RECHARGE

LA RECHARGE [NFPA 10, 7.4, 2007] CORRESPOND AU REMPLACEMENT DE L'AGENT EXTINCTEUR ET DE L'AGENT D'ÉJECTION POUR CE TYPE D'EXTINCTEUR.

1. Déchargez toute la pression résiduelle et la totalité de l'eau en vous assurant qu'il n'y a pas de pression résiduelle. Ne réutilisez pas l'eau et n'ajoutez pas de l'eau à la quantité résiduelle d'eau.
2. Retirez l'assemblage de la soupape de la bouteille. Dévissez la coupelle d'appui du ressort de l'assemblage de la soupape à l'aide d'une clé et retirez le ressort et l'assemblage de la tige de la soupape. Retirez le joint torique du collet de l'assemblage de la soupape.
3. Rincez soigneusement toutes les pièces avec de l'eau propre et séchez-les avec un chiffon propre et doux. Soufflez de l'air ou de l'azote à travers l'assemblage de la soupape. Inspectez le joint torique du collet, la tige de la soupape et l'assemblage de la soupape et remplacez les pièces usées ou endommagées. Lubrifiez le joint torique du collet et le petit joint torique de la tige de la soupape avec du lubrifiant de marque Parker O-Lube. Ne lubrifiez pas le joint d'étanchéité de la tige de la soupape. Inspectez le tuyau de succion et remplacez-le s'il est endommagé.
4. Retirez le tuyau de remplissage. Rincez le cylindre avec de l'eau propre et inspectez l'intérieur selon la norme CGA de la brochure C-6, « Visual Inspection Standard ». Remettez le tube de remplissage en place.
5. Rechargez l'extincteur en utilisant de l'eau potable et en suivant les instructions sur l'étiquette.
6. Placez un collet « Vérification de service » autour du cou de la bouteille. Installez l'assemblage de la soupape et le tuyau de succion dans la bouteille et alignez-le avec la plaque signalétique.
 - a. L'écrou de l'assemblage de la soupape doit être serré à la main à un couple maximum de 125 lb-po. Un serrage excessif avec une clé endommagera la soupape.
7. Fixez l'adaptateur de recharge à l'assemblage de la soupape et pressurisez la bouteille avec de l'azote ou de l'air sec à 100 psi (690 kPa). Le régulateur de pression doit être réglé à un maximum de 125 psi (862 kPa). Retirez l'adaptateur de recharge.
8. Inspectez soigneusement le joint torique du collet, la face et les filets de la jauge, les soudures de la bouteille et la tige de la soupape pour la présence de fuites en utilisant un liquide de détection des fuites ou une solution d'eau savonneuse. Soufflez le liquide de détection de fuite avec de l'air ou de l'azote et essuyez l'extincteur.
9. Installez l'assemblage du tuyau dans l'assemblage de la soupape. Serrez le tout à la main et installez la bande de retenue du tuyau.
10. Installez la goupille avec la boucle à l'avant de l'extincteur. Installez un nouveau sceau anti-altération. Notez la date de recharge sur la nouvelle étiquette et attachez-la à l'extincteur.
11. Pesez l'extincteur pour vérifier la conformité avec les paramètres indiqués sur la plaque signalétique de l'extincteur (étiquette).

GUIDE DE DÉPANNAGE

MISE EN GARDE : ASSUREZ-VOUS QUE L'EXTINCTEUR EST COMPLÈTEMENT VIDE ET QU'IL N'EST PLUS SOUS PRESSION AVANT D'ESSAYER DE CORRIGER TOUT PROBLÈME DE FUITE.

Remarque : Vérifiez l'extincteur pour déterminer la source de la fuite avant qu'il ne se vide. La réparation d'une fuite exige que l'extincteur soit complètement vide et que l'assemblage de la soupape soit retiré.

La bouteille doit être placée dans un étau de sécurisation approprié et la soupape doit être serrée à la main lorsque vous réinstallez l'assemblage de la soupape.

<u>PROBLÈME</u>	<u>SOLUTION</u>
1. Fuite au niveau du joint torique du collet	Retirez l'assemblage de la soupape, nettoyez le collet à fond et installez un nouveau joint torique. Lubrifiez avec du lubrifiant de marque Parker O-Lube.
2. Fuite à travers la soupape	Retirez le ressort et l'assemblage de la tige de la soupape. Installez un nouvel assemblage de tige de soupape d'origine. Vérifiez le siège de la soupape pour la présence de rayures ou de corps étrangers.
3. Fuite autour des filets de la jauge	Retirez la jauge une fois que l'extincteur est dépressurisé. Nettoyez les filets et réinstallez la jauge en enroulant du ruban Téflon sur les filets de la jauge.
4. Jauge défectueuse	Retirez la jauge une fois que l'extincteur est dépressurisé. Installez une nouvelle jauge d'origine en enroulant du ruban Téflon sur les filets de la jauge.
5. Décharge obstruée ou intermittente des produits chimiques	Vérifiez l'assemblage du tuyau et la buse pour la présence de saleté, de sédiments ou d'obstruction. Nettoyez et remplacez les pièces si nécessaire.
6. Défaut dans la bouteille*	Contactez un revendeur Strike First si l'extincteur est couvert par la garantie; sinon marquez-le avec le mot « CONDAMNÉ » et retirez-le du service ou remettez-le à son propriétaire.

GARANTIE LIMITÉE

STRIKE FIRST CORPORATION (« STRIKE FIRST ») garantit que ses extincteurs (les « produits ») sont exempts de défauts matériels et de fabrication pour une période de six (6) ans à compter de la date de fabrication. La responsabilité de STRIKE FIRST pour les défauts matériels ou de fabrication est limitée à la réparation ou au remplacement des produits pour l'acheteur au détail original (le « consommateur ») seulement. Cette garantie limitée ne couvre pas les défauts résultant d'une modification, d'un abus, d'un accident, d'une altération, d'une utilisation abusive, de l'exposition à des conditions corrosives et d'une installation ou d'un entretien inadéquat. STRIKE FIRST n'est pas responsable de l'installation ou de la maintenance des produits.

Les produits défectueux pour lesquels une demande valable a été faite doivent être retournés à l'usine STRIKE FIRST à Scarborough, ON (416) 299-7767 pour une réparation ou un remplacement (ou à d'autres installations de réparation après l'obtention d'une autorisation écrite préalable de STRIKE FIRST) et le coût de transport vers ces endroits doit être payé par le consommateur.

STRIKE FIRST DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ AU-DELÀ DES RECOURS PRÉVUS DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, QU'ELLE SOIT FONDÉE SUR UN CONTRAT, DE LA NÉGLIGENCE, UNE RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTREMENT, Y COMPRIS ET SANS LIMITATION LES DOMMAGES LIÉS À TOUT PRÉJUDICE CORPOREL ET LES DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ AINSI QUE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL, CORRÉLATIF, ACCESSOIRE, EXEMPLAIRE OU PUNITIF, Y COMPRIS ET SANS LIMITATION TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LES RÉCLAMATIONS DE TIERS ET CE DANS TOUS LES CAS, MÊME SI STRIKE FIRST A ÉTÉ PRÉALABLEMENT AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE CEUX-CI. LES LOIS DE CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DES DOMMAGES CORRÉLATIFS OU AUTRES ET LES CONSOMMATEURS PEUVENT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UNE JURIDICTION À L'AUTRE. DANS DE TELLES CIRCONSTANCES, CETTE GARANTIE LIMITÉE AINSI QUE LES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS ÉNONCÉES DANS LA PRÉSENTE SERONT APPLIQUÉES DANS TOUTES LES MESURES PERMISES PAR LA LOI.

CETTE GARANTIE LIMITÉE CONSTITUE L'ENTIÈRE GARANTIE FOURNIE PAR STRIKE FIRST ET DOIT REMPLACER L'ENSEMBLE DES AUTRES GARANTIES OU CONDITIONS, QU'ELLES SOIENT EXPLICITES, IMPLICITES, RÉGLEMENTAIRES OU AUTRES, Y COMPRIS ET SANS LIMITATION LES GARANTIES ET CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER.

Ni le distributeur du produit, ni toute autre tierce partie ne sont autorisés à établir des conditions et des garanties ou à faire des représentations au nom de STRIKE FIRST. STRIKE FIRST n'assume ni n'autorise aucun représentant ou autre à assumer en son nom toute obligation ou responsabilité autre que celles expressément énoncées dans la présente.

Tout litige concernant ou relatif à cette garantie limitée sera résolu à la seule discrétion de STRIKE FIRST.

RÉFÉRENCES UTILISÉES DANS CE MANUEL :

NFPA 10	« Standard for Portable Fire Extinguishers » Édition 2007
*CGA C-1	« METHODS FOR HYDROSTATIC TESTING OF COMPRESSED GAS CYLINDERS »
CGA C-6	« STANDARD FOR VISUAL INSPECTION OF COMPRESSED GAS CYLINDERS »

DISPONIBLES AUPRÈS DE :

National Fire Protection Association P.O. Box 9101 Quincy, MA 02269-9101 www.nfpa.org
Compressed Gas Assoc., Inc. 1235 Jefferson Davis Hwy., Suite 501 Arlington, VA 22202 www.cganet.com